



Paris, le 28 mai 2019

- Communiqué de presse -

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ (CPU) ET LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Le 28 mai, la Conférence des présidents d'université (CPU) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction Publique (FIPHFP) ont signé une convention de partenariat en présence de Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des Personnes handicapées.

Dès 2007, la CPU signait une charte université/handicap avec le ministère de l'Enseignement supérieur avec pour objectif de développer des services handicap dans chaque université afin d'accompagner individuellement tous les étudiants en situation de handicap. En 2012, une nouvelle charte université/handicap a été signée avec de nouveaux dispositifs concernant : la formation des étudiants, la formation et la recherche sur le handicap, le développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées, l'accessibilité de l'ensemble des services offerts par les établissements. A ce jour, 80% des universités ont adopté leur schéma directeur, le processus est en cours dans les autres universités.

La présente convention a pour objet de **développer un partenariat entre la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et le FIPHFP permettant de déployer les actions des deux partenaires** dans la mise en œuvre d'une politique handicap ambitieuse garantissant d'une part un contexte favorable à la formation des personnes en situation de handicap et à leur insertion professionnelle, et d'autre part au développement et à la valorisation des recherches relatives au handicap.

Les principaux objectifs visés sont les suivants :

- accompagner la politique RH volontariste des établissements membres de la CPU sur les sujets de l'insertion et du maintien en emploi des personnes handicapées par la signature de conventions entre le FIPHFP et ses établissements ;
- faciliter l'accès aux études supérieures en élaborant des dispositifs garantissant une accessibilité universelle au savoir ;
- développer et valoriser la recherche sur le handicap ou pouvant déboucher sur des avancées pour les personnes en situation de handicap ;
- développer dans les formations universitaires au management et à la gestion des RH le sujet du handicap afin de former les managers de demain à la conduite d'une politique RH inclusive.

LIEN VERS LA CONVENTION SIGNEE + PHOTO

LA CPU, AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Créée en 1971 la Conférence des présidents d'université (CPU) rassemble les dirigeants des 74 universités françaises dont 4 universités ultra-marines, ainsi que ceux de ses 3 universités de technologie, 5 écoles françaises à l'étranger, 2 écoles centrales, 4 instituts nationaux des Sciences appliquées, 3 instituts nationaux polytechniques, 4 écoles normales supérieures, 16 Grands établissements et 18 communautés d'universités et d'établissements, soit plus de 1,6 millions d'étudiants.

La CPU compte ainsi 126 membres, sur l'ensemble du territoire national, et représente, grâce à ses liens avec les organismes et écoles, la plus grande part des forces d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation françaises.

Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, la CPU réagit aux évolutions du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et propose des éléments de transformation.

Dans un contexte de profondes mutations du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a également un rôle de soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger. **Contact presse : Johanne Ferry- Dély**, jfd@cpu.fr, 06 07 53 06 66

LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,61 % en 2018.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Contact presse : Romain Jacquet, romain.jacquet@tbwa.com, 06 87 28 88 37